

DÉLIBÉRATIONS

Objet : Ouverture d'une ligne de trésorerie

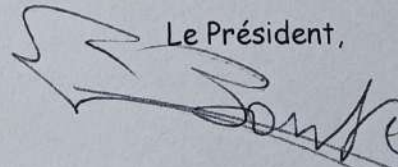
Monsieur le Président informe l'Assemblée que dès le démarrage de ses activités, le Syndicat Mixte de Pays sera confronté à des difficultés de trésorerie, dans l'attente de la perception des premières contributions et subventions.

Il demande donc au Comité Syndical de l'autoriser à négocier avec le secteur bancaire une ligne de trésorerie et de le mandater pour négocier l'ensemble des formalités en vue de l'obtention de ces crédits de trésorerie.

Où l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité, le Comité Syndical l'autorise à négocier avec le secteur bancaire une ligne de trésorerie, lui donne mandat pour négocier l'ensemble des formalités pour l'obtention de ces crédits de trésorerie, l'autorise à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Le Président,



Francis BOUTES



Reçu en Sous-Préfecture
De Béziers
Le 21 décembre 2005